



KNAUF

Fiche Composant

Knauf Hysoldrain®

Le produit : présentation

Knauf Hysoldrain® est une plaque en polystyrène expansé moulé, avec perforations, plots et réserves d'eau.

Le produit : pour quoi faire ?

Knauf Hysoldrain® est destiné au drainage de l'eau de pluie contenue dans le mélange de plantation des toitures – terrasses jardin ou dans le substrat des toitures – terrasses végétalisées. Elles assurent l'évacuation de l'eau de pluie vers les dispositifs d'évacuation et permettent d'éviter l'asphyxie des racines de la végétation.

Knauf Hysoldrain® assure également un réserve d'eau permettant l'hydratation de la végétation.

Caractéristiques :

Epaisseur [mm]	40
Longueur [mm]	1200
Largeur [mm]	700
Surface [m²]	0,84
Code article	337770
Perforation	Diamètre de 10 mm et taux à 1,4%
Surface portante au sol [%]	30
Surface d'écoulement [%]	70
Résistance en compression à 2% d'écrasement	20 kPa (2T/m²) minimum en charge répartie
Résistance au poinçonnement	Mini 80 daN moyen sur poinçon de diamètre 8 cm
Résistance thermique utile, en prenant en compte les effets de l'humidité [m².K/W]	0,44
Capacité de drainage verticale	3 cm/s (V _H 50) selon EN ISO 11058
Capacité de débit dans le plan	3,9 l/(s.m) sous un gradient hydraulique de 0,1 et contrainte de 20 kPa selon NF EN ISO 12958
Réserve d'eau [l/m²]	2

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels